N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010

***Copie pour information à :***

* ***Son Excellence Madame le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Politiques, Administratives et Juridiques.***
* ***Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Questions Economiques et de la Reconstruction.***

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Plainte pour non respect de Convention par**

**l’Administrateur Gestionnaire du Stade des Martyrs.**

1. **SYNTHESE**

Le coordonateur de l’Ecole de Foot de Kinshasa a écrit au Président de la République au sujet de l’objet précisé en marge.

ECOFOOT est une école de football qui travaille en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est spécialisée dans l’encadrement et la formation des jeunes dans le domaine du football.

Créée le 1er avril 1998, ECOFOOT encadre des enfants talentueux et ceux dont les qualités restent diffuses, des enfants sans famille et des jeunes soldats démobilisés.

Le 28 août 1998, une convention a été signée entre Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le promoteur de l’ECOFOOT, autorisant cette dernière à jouir gratuitement des infrastructures mises à sa disposition dans l’enceinte du Stade des Martyrs.

Cette convention attribue à l’ECOFOOT : un local de bureau, un autre plus petit pour l’entreposage du matériel didactique et d’intendance, et les vestiaires.

Aujourd’hui, l’ECOFOOT ne bénéficie plus des infrastructures mises à disposition par la convention. Ces locaux ont été loués à des privés qui les exploitent à des fins non sportives.

Il lui reste un petit local qui sert à tout et dont l’accès est difficile, sans lumière et mal propre. L’Administrateur Gestionnaire réclame pour cet espace, 1.300 $US (mille trois cents dollars américains) à l’ECOFOOT.

Le promoteur de l’ECOFOOT sollicite l’intervention du Chef de l’Etat, dans cette affaire, pour permettre à cette école de récupérer les locaux lui alloués par la convention et continuer l’encadrement des jeunes dans des bonnes conditions.

En annexes, acte de création, Convention de partenariat et acte de reconnaissance.

1. **AVIS ET CONSIDERATIONS**

L’encadrement de la jeunesse est une action indispensable à l’équilibre mentale et physique de nos enfants.

Toute association militant dans ce sens mérite d’être soutenue et encouragée. ECOFOOT fait un travail important sur la jeunesse, souvent délaissée.

Les infrastructures de l’Etat sont avant tout destinées à l’usage des citoyens dans le cadre des activités de la Nation. Elles ne sont pas prioritairement destinées aux privés pour leur enrichissement personnel.

Le respect des textes doit faire partie de la culture. On ne peut pas tous les jours sous prétexte des changements à la tête, bafouer tous les textes légués par le prédécesseur, sans autre forme de leur révision.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles propose que le Cabinet du Chef de l’Etat instruise le Ministre de la Jeunesse et des Sports pour qu’il reviennent au bon sens et au respect des textes. Il doit immédiatement restituer les locaux de cet organe en bonne et due forme. Cela permettra à ces bénévoles qui viennent au secours de notre jeunesse de travailler dans des conditions acceptables.

En annexe, projet d’accusé de réception.

Haute considération.

Minuté et collationné par : Conseiller Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie : Nicole MANOKA

**Visa du Conseiller Principal, Léonard MASU-GA – RUGAMIKA**

**Visa de Mme le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l’Etat**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2010*

***Transmis copie pour information à :***

***- Madame le Directeur de Cabinet***

***Adjoint du Chef de l’Etat.***

***- Monsieur le Directeur de Cabinet***

***Adjoint du Chef de l’Etat.***

* ***Monsieur le Coordonnateur de ECOFOOT***

***(Tous) à Kinshasa-Gombe***

---------------------------------------------------------

***A Monsieur le Ministre***

***de la Jeunesse.***

***Stade des Martyrs***

***à KINSHASA / LINGWALA***

***Concerne : Plainte pour non respect de convention***

***Par l’Administrateur Général du Stade des Martyrs.***

*Monsieur le Ministre,*

*Le Coordonnateur de l’ECOFOOT a adressé en courrier sans référence au Chef de l’Etat, le 20 novembre 2009, dont l’objet figure en marge.*

*Vous seul savez apprécier à sa juste valeur les efforts fournis par ECOFOOT en faveur de la jeunesse de notre Pays.*

*Je vous saurais donc gré, de me faire le point sur ce dossier pour permettre au Chef de l’Etat d’apprécier.*

*Veuillez agréer,* ***Monsieur le Ministre****, l’expression de toute ma considération.*

***Gustave BEYA SIKU***